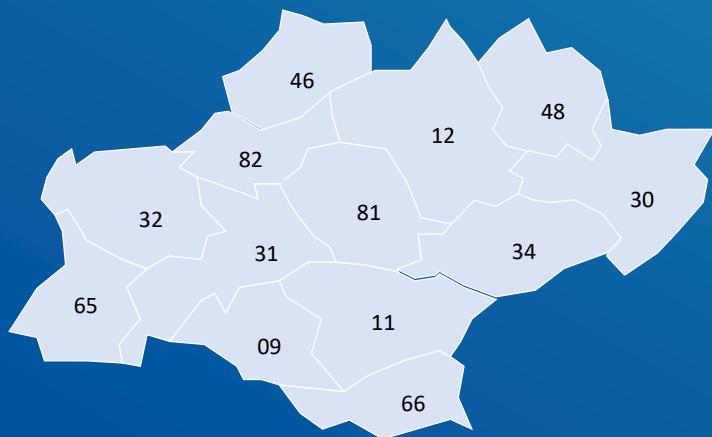


Programme HOP'EN 2

Présentation et accompagnement aux candidatures



ARS Occitanie
GRADeS e-santé Occitanie

04/09/2024



Actualité : venez candidater sans tarder !

Cet été, démarre le nouveau programme incitatif à l'atteinte de cibles d'usage du numérique en santé à l'hôpital. Celui-ci poursuit plus particulièrement la dynamique engagée par le programme SUN-ES autour du partage et de l'échange fluides et sécurisés des données de santé et de Mon espace santé.

Nous invitons tous les établissements à candidater à l'atteinte de différents objectifs de cette phase 1 dont certains sont issus du précédent programme SUN-ES. Toutes les candidatures atteignant les prérequis d'identitovigilance sont acceptées, que les établissements aient été financés ou non dans SUN-ES.

Nous avons adapté les prérequis et le calendrier d'atteinte des cibles pour que les établissements qui n'ont pas participé aux précédents programmes soient engagés dans cette dynamique collective.

Cette attention particulière portée aux établissements et cette logique de rattrapage pour l'ensemble des établissements sera accompagnée par les équipes régionales et nationales.

- **Ouverture des candidatures sur la [plateforme nationale Démarches simplifiées](#)**
- **Date de clôture des candidatures le 4 octobre 2024**

Répondre aux enjeux numériques des établissements

Des programmes de financement complémentaires

Accompagnement des démarches innovantes



Appels à projets par thématiques (tiers-lieux d'expérimentation, entrepôts de données de santé, etc)

Transformation des pratiques et développement des usages



Programmes de financement à l'usage => HOPEN 2 (précédé de SUN-ES pour 2021-2024)

Nouvelle mise à jour des logiciels des professionnels



Dispositifs SONS Vague 2 du Ségur pour financer l'équipement en logiciels conformes

Renforcement de la SSI et de l'identification des utilisateurs



Programme CaRE (Annuaire et exposition internet, continuité et reprise d'activité, renforcement des MIE 2FA / Hospiconnect / Directive NIS V.2)

Un programme intégré à la feuille de route du numérique en santé

La feuille de route du numérique en santé couvre des priorités liées aux enjeux du numérique à l'hôpital en lien avec le programme HOP'EN2 :

- Priorité 1 : **Utiliser Mon espace santé** au quotidien pour gérer sa santé
- Priorité 6 : Permettre aux professionnels d'accéder à l'historique de santé des patients qu'ils prennent en charge
- Priorité 7 : Améliorer l'intégration et l'**ergonomie des services socles** dans les outils que les professionnels de santé utilisent au quotidien
- Priorité 9 : Simplifier l'outillage de la coordination locale des parcours de santé
- Priorité 10 : Renforcer la **formation** et l'accompagnement au numérique des professionnels de santé, du médico-social et du social
- Priorité 15 : Renforcer massivement la **cyber** dans les établissements, notre souveraineté sur l'hébergement et notre résilience face aux futures crises sanitaires / Renforcement des critères numériques et cyber dans la certification HAS



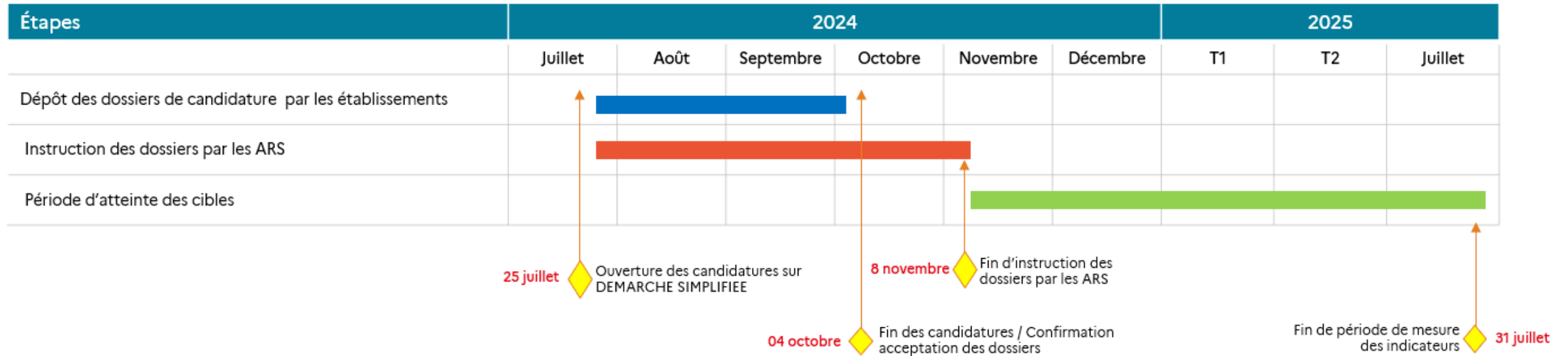
Poursuivre le développement du numérique à l'Hôpital

- ➔ HOP'EN.2 est le volet hospitalier du nouveau plan d'action stratégique des systèmes d'information de santé sur les 5 prochaines années.
- ➔ C'est un **programme de financement** qui a pour objectif d'inciter les établissements de santé à **développer leurs usages numériques et la transformation numérique des établissements.**

D'ici 2028

- ➔ Renforcer la maturité numérique des établissements sur un socle minimum de prérequis et d'usages
- ➔ Renforcer et généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé à travers les usages des services socles
- ➔ Permettre un meilleur suivi du patient tout au long de sa prise en charge, de sa préadmission à sa sortie
- ➔ Offrir un gain de temps métier concret aux professionnels en améliorant l'interopérabilité interne et externe des SIH
- ➔ Optimiser la couverture fonctionnelle des processus métier par le SIH
- ➔ Soutenir les projets de mise en cohérence numérique / urbanisation

Le calendrier de la phase 1 du programme HOP'EN2



Calendrier de candidature

- Période de candidature : du 25 juillet 2024 au 04 octobre 2024
- Période de fin des instructions des candidatures : 8 novembre 2024

Calendrier d'atteinte des cibles: cibles à atteindre le 31 juillet 2025 au plus tard

Les objectifs pour la phase 1 de HOP'EN2

- Préparation à la consultation des documents de Mon espace santé

P1.O1 – Qualification de l'INS

- Poursuite de l'alimentation des documents clés du parcours de soin au dossier médical de Mon espace santé

P1.O2 – Alimentation MES
Docs. de sortie

P1.O3 – Alimentation MES
CR opératoire

P1.O5 – Alimentation MES
CR biologie

P1.O6 – Alimentation MES
CR imagerie

- Développement de l'alimentation des nouveaux documents importants au dossier médical de Mon espace santé

P1.O4 – Alimentation MES
CR consultation

- Poursuite et développement des échanges par Messagerie sécurisée de Santé et messagerie de Mon espace santé

P1.O7 – Partage par MSS
avec les PS

P1.O8 – Partage par MSS
avec les patients

Détails des objectifs pour la phase 1

Les objectifs d'usage

1 – Qualification de l'INS

Nouvel objectif dédié à l'effort de qualification de l'INS, pour préparer au mieux les ES à l'arrivée de la consultation du DMP

- **80% d'INSq** dans la file active de patients « qualifiables »

2 – Alimentation MES Docs. de sortie

Maintien d'un financement sur ces documents prioritaires, sur la lettre de liaison de sortie et les ordonnances de sortie

- Si lauréat SUN-ES : **70% des LdL et 65% des ODS** envoyés vers Mon espace santé
- Si non lauréat SUN-ES : **reprise des cibles SUN-ES : 55% des LDL, 50% des ODS**
- Les 2 objectifs sont à atteindre pour valider la cible

3 – Alimentation MES CR opératoire

Maintien d'un financement sur ces comptes-rendus opératoires

- Si lauréat SUN-ES : **70% des CRO** envoyés vers Mon espace santé
- Si non lauréat SUN-ES : **reprise des cibles SUN-ES : 55% des CRO**
- **Pour les ES ayant une activité de chirurgie**

4 – Alimentation MES CR consultation

Nouvel objectif pour encourager au partage de ce document important pour la coordination des soins

- **50% des comptes-rendus de consultation alimentés** à Mon espace santé (ACE)

Détails des objectifs pour la phase 1

Les objectifs d'usage

5 – Alimentation MES CR biologie

Maintien d'un financement sur ces examens, en poursuivant la "tolérance" du format CDA R2 N1 au vu du déploiement des SGL Vague 1 avec un objectif collectif du CDA R2 N3

- **65% des comptes rendus de biologie alimentés à Mon espace santé** (séjours et ACE)
- Si non lauréat SUN-ES : **reprise de la cible SUN-ES, 50% des CR Bio**
- Pour les ES ayant un plateau technique de biologie

6 – Alimentation MES CR imagerie

Maintien d'un financement sur ces examens, notamment pour préparer l'envoi des images par la DrimBox

- **60% des comptes rendus d'imagerie alimentés à MES** (séjours et ACE, sans téléradiologie)
- Si non lauréat SUN-ES : **reprise de la cible SUN-ES, 45% des CR Imagerie**
- Pour les ES ayant un plateau technique d'imagerie

7 – Partage par MSS avec les PS

Par rapport à SUN-ES : « Dissociation » en 2 objectifs distincts, pour permettre aux ES de progresser sur l'un et/ou l'autre de ces enjeux

- **70% des patients pour lesquels au moins un document de santé a été transmis à un correspondant de santé via MSS Pro**
- Si non lauréat SUN-ES : **reprise des cibles SUN-ES, 50% des patients**

8 – Partage par MSS avec les patients

- **60% de patients d'un parcours éligible qui ont reçu un message via la MSS de Mon Espace Santé**
- Si non lauréat SUN-ES : **reprise des cibles SUN-ES, 50% des patients**

Synthèse des objectifs pour la phase 1

[Guide des indicateurs de la phase 1 HOP'EN2 \(sante.gouv.fr\)](https://sante.gouv.fr)

Identifiant	Libellé HOP'EN.2	Indicateur HOP'EN.2	Cible d'atteinte pour les établissements ayant atteint le domaine équivalent dans le programme SUN-ES*	Cible d'atteinte pour les autres établissements*	Equivalence des indicateurs par rapport à SUN-ES
P1.O1	Développer la qualification de l'Identité Nationale de Santé (INS) des patients de la file active	Taux de patients uniques de la file active, disposant d'une INS, hors identité douteuse ou fictive, qui ont une Identité Nationale de Santé qualifiée	80%		Nouvel objectif
P1.O2	Partager les documents de sortie dans Mon espace santé	Taux de séjours clôturés pour lesquels une lettre de liaison de sortie (LDL) au format CDAR2 N1 a été alimenté à Mon espace santé (DMP)	70%	55%	DS1.1
		Taux de séjours clôturés pour lesquels au moins une Ordonnance de Sortie (ODS) produite a été alimenté à Mon espace santé (DMP)	65%	50%	DS1.2
P1.O3	Partager les comptes-rendus opératoires dans Mon espace santé	Taux de séjours clôturés pour lesquels un Compte-Rendu Opératoire (CRO) au format CDAR2 N1 a été alimenté à Mon espace santé (DMP)	70%	55%	DS1.3
P1.O4	Partager les comptes-rendus de consultation dans Mon espace santé	Taux de Comptes-Rendus de Consultation produits (CRC) au format CDAR2 N1 qui sont alimentés à Mon espace santé	50%		Nouvel objectif
P1.O5	Partager les comptes-rendus de biologie médicale dans Mon espace santé	Taux de comptes-rendus de biologie médicale au format CDAR2 N3 ou CDAR2 N1 qui sont alimentés à Mon espace santé (DMP)	65%	50%	DS2.1
P1.O6	Partager les comptes-rendus d'imagerie dans Mon espace santé	Taux de comptes-rendus d'imagerie au format CDAR2 N1 qui sont alimentés à Mon espace santé (DMP)	60%	45%	DS3.1
P1.O7	Echanger des documents de santé aux correspondants de santé via MSSanté professionnelle	Taux de patients pour lesquels au moins un document de santé a été transmis à un correspondant de santé via MSSanté professionnelle	70%	50%	Changement d'indicateur
P1.O8	Echanger des messages aux patients via la Messagerie sécurisée de Mon espace santé	Taux de patients d'un parcours éligible qui ont reçu un message via la Messagerie sécurisée de Mon Espace Santé	70%	50%	Changement d'indicateur

Les prérequis pour la phase 1 : Un focus sur l'identitovigilance

Le détail des attendus est à retrouver dans le guide des prérequis. [Guide des prérequis Phase 1 HOPEN2 \(sante.gouv.fr\)](https://sante.gouv.fr/ressources/guide-des-pre-requis-phase-1-hopen2)
 Les documents de preuves sont à déposer avant le 4 octobre 2024.

Identifiant	Libellé	Pièces à fournir	Pièces à fournir pour les GHT
	Identitovigilance		
P1.P1	Référent en identitovigilance	Désignation et le nom du/des référents en identitovigilance de l'établissement et fiche de poste/lettre de mission.	Fournir une note de désignation du référent en identitovigilance et fiche de poste/lettre de mission du GHT et la liste des référents en identitovigilance par établissement partie du GHT.
P1.P2	Charte d'identitovigilance	Charte d'identitovigilance actualisée depuis juin 2021 (date de la parution du premier RNIV).	Fourniture de la charte d'identitovigilance de GHT, qui doit être déclinée par chaque établissement partie (gouvernance, création identité, gestion des risques).
P1.P3	Procédure de création/modification des identités et de qualification de l'INS	Procédure décrivant le processus de création/modification des identités et de qualification de l'INS actualisée depuis juin 2021 (date de la parution du premier RNIV).	Si le GHT utilise un référentiel d'identité unique partagé entre tous les établissements et que les pratiques de gestion des identités ont été harmonisées, il est possible de fournir la procédure GHT de création des identités et de qualification de l'INS. Sinon, il faut la fournir pour chaque établissement partie.
P1.P4	Appropriation de mise en oeuvre de l'identitovigilance	Questionnaire de mise en oeuvre de l'identitovigilance, fourni avec le guide des prérequis et à renseigner par l'établissement	Le questionnaire est répondu au niveau GHT.

P1.P1; P1.P2; P1.P3 : à déposer sous [Osis v3 \(sante.fr\)](https://osis.sante.fr)
 P1.P4 questionnaire RNIV : à renseigner dans [Plateforme nationale Démarches simplifiées](https://plateforme-nationale-demarches-simplifiees.fr)

Modalité et Instruction des candidatures en région

□ Etape 1 (établissements) : Candidature



Dès que possible et avant le 04 Octobre

- **Maille de candidature / forfaits :**
 - Etablissements privés : candidature à la maille géographique sauf les centres de dialyse qui sont à la maille du FINESS juridique
 - Etablissements publics : l'établissement support de GHT porte les candidatures pour chaque établissement membre du GHT (financement obtenu alloué au budget GHT)
- **Modalité de candidature**
 - **Durant toute votre candidature, suivez le guide des prérequis.** [Guide des prérequis Phase 1 HOPEN2 \(sante.gouv.fr\)](#)
Pour les GHT, consultez aussi l'annexe 4 de l'instruction [Instruction Phase 1 HOP'EN2](#)
 - **Pour les Etablissements privés :**
 - L'établissement dépose sur Démarches Simplifiées son dossier de candidature et répond au prérequis P1.P4 : questionnaire RNIV
 - Il complète le formulaire oSIS V3 : : « Programme HOP'En 2 – Prérequis de la Phase 1 du programme »
 - **Pour les Etablissements publics :**
 - L'établissement support dépose sur Démarches Simplifiées son dossier de candidature et celui des établissements membres du GHT et répond au prérequis P1.P4 : questionnaire RNIV.
Un fichier récapitulatif des objectifs de candidatures des établissements du GHT est attendu (proposition modèle type)
 - L'établissement support de GHT complète le formulaire oSIS V3 : « Programme HOP'EN 2 – informations SI GHT »
 - Chacun des établissements membres du GHT candidats et l'établissement support de GHT complètent le formulaire oSIS V3 : « Programme HOP'En 2 – Prérequis de la Phase 1 du programme »

Modalité et Instruction des candidatures en région

□ Etape 1 (établissements) : Candidature



Dès que possible et avant le 04 Octobre

Libellé	Etablissements privés	Etablissements publics support de GHT	Etablissements publics membre de GHT
Démarches Simplifiées : <ul style="list-style-type: none"> Dépôt du dossier de candidature Réponse au prérequis P1.P4 : questionnaire RNIV 	X		
Démarches Simplifiées : <ul style="list-style-type: none"> Dépôt du dossier de candidature de l'établissement support et celui des établissements membres du GHT Réponse au prérequis P1.P4 : questionnaire RNIV 		X	
oSIS V3 : <ul style="list-style-type: none"> Remplissage du formulaire : « Programme HOP'En 2 – Prérequis de la Phase 1 du programme » 	X	X	X
oSIS V3 : <ul style="list-style-type: none"> Remplissage du formulaire : « Programme HOP'EN 2 – informations SI GHT » 		X	

Modalité et Instruction des candidatures en région

□ *Etape 1 (établissements) : Candidature*



Dès que possible et avant le 04 Octobre

- L'ARS Occitanie
 - préconise aux établissements de **candidater systématiquement sur l'indicateur P1.01 Développer la qualification de l'Identité Nationale de Santé (INS) des patients de la file active**
 - Met à disposition des établissements la grille d'instruction sur laquelle elle s'appuie et qui synthétise l'exhaustivité des points de contrôle. Cette grille reprend les éléments détaillés dans le [Guide des prérequis Phase 1 HOPEN2 \(sante.gouv.fr\)](https://sante.gouv.fr)
Elle est livrée avec le support de présentation.
Les 2 livrables sont accessibles sur le site de l'ARS Occitanie

[Programme HOP'EN 2 : candidature pour la phase 1 | Agence régionale de santé Occitanie \(sante.fr\)](https://sante.fr)

- Le Grades E-santé Occitanie **accompagne les établissements à l'atteinte des prérequis d'identitovigilance.**
Les établissements intéressés peuvent d'ores et déjà solliciter le Grades en répondant au questionnaire :

- [Occitanie - HOP-EN.2 phase 1 - Besoin d'accompagnement prérequis · demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

A retrouver sur le site de l'ARS Occitanie

Modalité et Instruction des candidatures en région

❑ *Etape 2 (ARS - établissements) : Instruction*



Au fil de l'eau et avant le 08 Novembre

- Instruction du dossier de candidature et des formulaires oSIS V3.

Attention : En cas de demande de correction des éléments oSIS, notion de « refus » du formulaire → permet de redonner la main à l'établissement pour correction.

Les échanges se feront via la messagerie Démarches Simplifiées pendant la phase d'instruction

Vigilance la personne identifiée comme référente doit être disponible jusqu'au 8 novembre pour la continuité des échanges.

❑ *Etape 3 : Après la phase d'instruction des candidatures par l'ARS*

- Contractualisation HOP'EN 2 par l'ARS
- C3 -2024 : Amorçage 30% du forfait de financement (AC)

❑ *Etape 4 : Atteinte des cibles d'usage*



avant le 31 Juillet 2025

- Déclaration de l'atteinte des cibles (modalité à venir)
- Solde du forfait 70% du financement (AC ou FMIS)

Accéder aux plateformes

- **Espace demande d'accompagnement Démarches simplifiées** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/occitanie-hop-en-2-phase-1-besoin-d-accompagnement>

- Ouverture le 03 septembre 2024
- Clôture le 4 octobre



- **Espace candidature Démarches simplifiées** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/programme-hopen-2>

- Ouverture le 25 juillet 2024
- Clôture le 4 octobre



- **Espace de dépôt des preuves sur osis V3** : <https://osis-v3.atih.sante.fr/>

- Formulaire "Prérequis HOP'EN2"
- Pour les GHT, formulaire "informations GHT"



Ressources utiles

- [Instruction Phase 1 HOP'EN2](#)
- [Le programme HOP'EN2 - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](#)
- [Programme HOP'EN 2 : candidature pour la phase 1 | Agence régionale de santé Occitanie \(sante.fr\)](#)

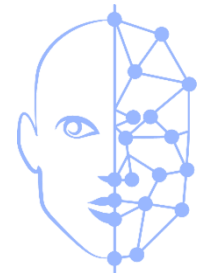
- [Lancement de la Feuille de route du numérique en santé 2023-2027 - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](#)

- [Vidéo de présentation de Mon espace santé](#)
- [Guide de déploiement Mon espace santé en établissement sanitaire – Slite](#)
- [Fondamentaux et principes opérationnels d'échange et de partage des données de santé - Slite](#)



Kit pour les référents en identitovigilance

Grades e-Santé Occitanie



kit *Référent en Identitovigilance*

Objet

Mettre à disposition des établissements sanitaires et médico-sociaux un kit de coordination de l'identitovigilance

Cible

Référents/pilotes en identitovigilance, responsables Qualité, etc.

Contenu

● Missions

- Fiche de poste Sanitaire
- Fiche de poste ESSMS

● Fiches pratiques

- Réseau des référents en IV
- Autodiagnostic
- Création de l'identité et INS
- Traitement des discordances
- Système d'information

● Communication

- L'INS en quelques mots
- Affiches, vidéos
- Kakemono, origami

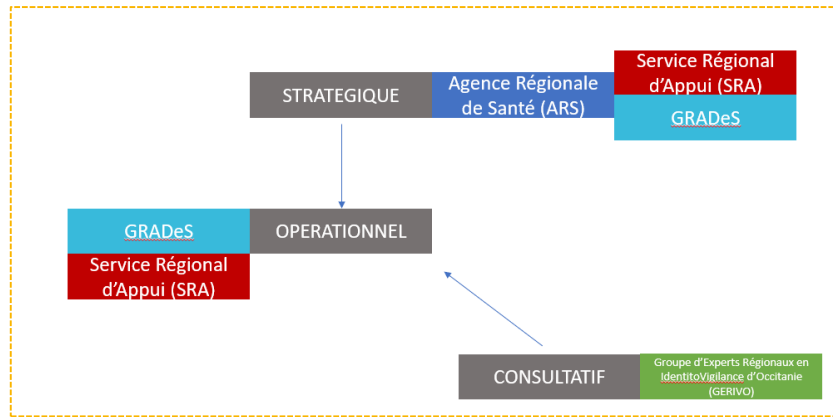
● Formation

- E-learning
- Webinaires
- Serious game

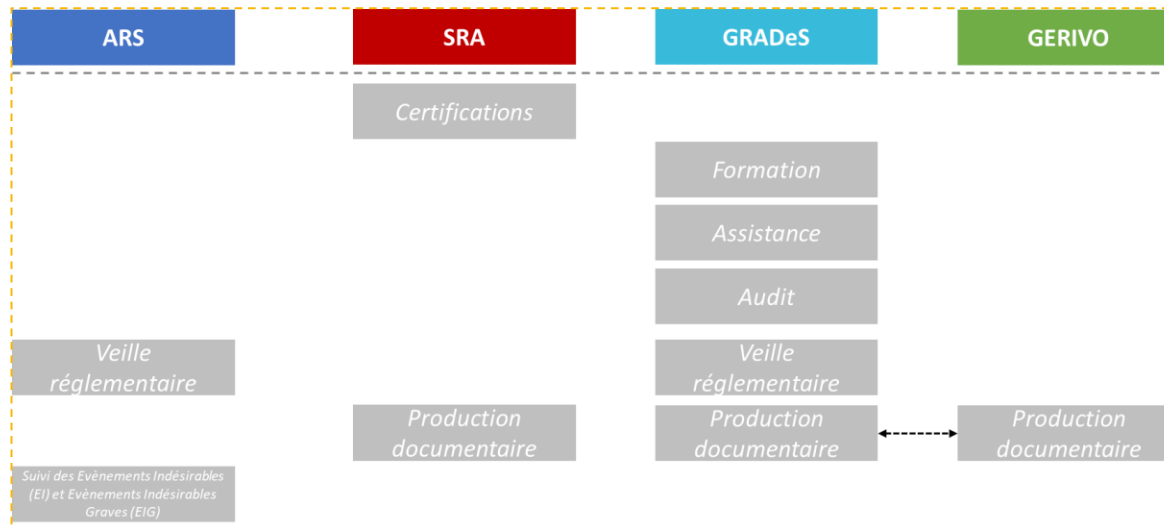
● Organisation régionale

● Pour aller plus loin

Organisation régionale

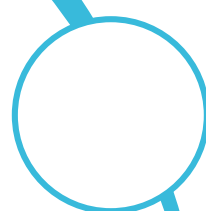


GOUVERNANCE



RÉPARTITION

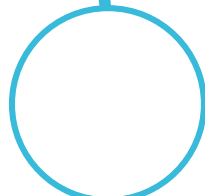
Missions, fiches pratiques et charte



MISSIONS

[Lettre de mission ou fiche de poste du référent en identitovigilance en établissement de santé \(3RIV\)](#)

[Lettre de mission ou fiche de poste du référent en identitovigilance en ESSMS \(ANAP\)](#)



FICHES
PRATIQUES

[Fiches du Réseau des Référents Régionaux en IdentitoVigilance \(3RIV\)](#)

[Démarches à mener \(ANS\)](#)

[Création de l'identité et qualification de l'INS \(3RIV\)](#)

[Traitement des discordances](#)

Systeme d'information

[Guide d'implémentation de l'INS](#)

[Scénarios de tests INS](#)

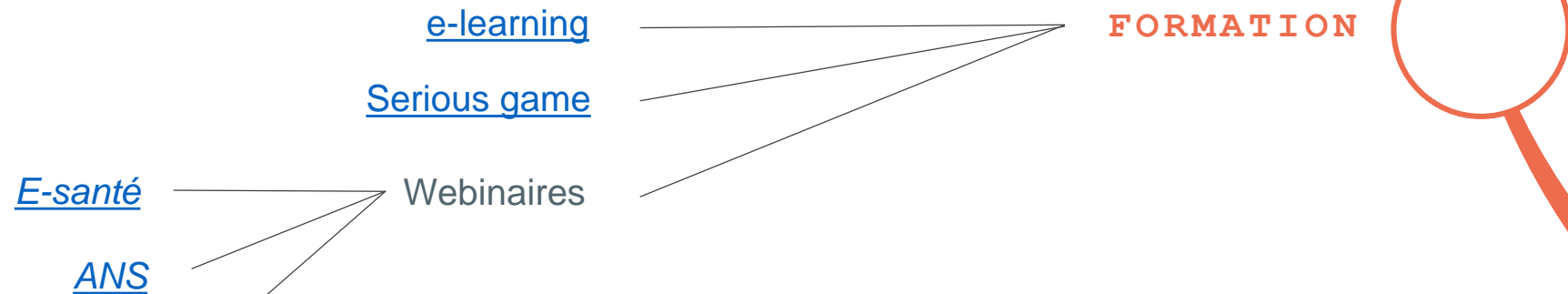
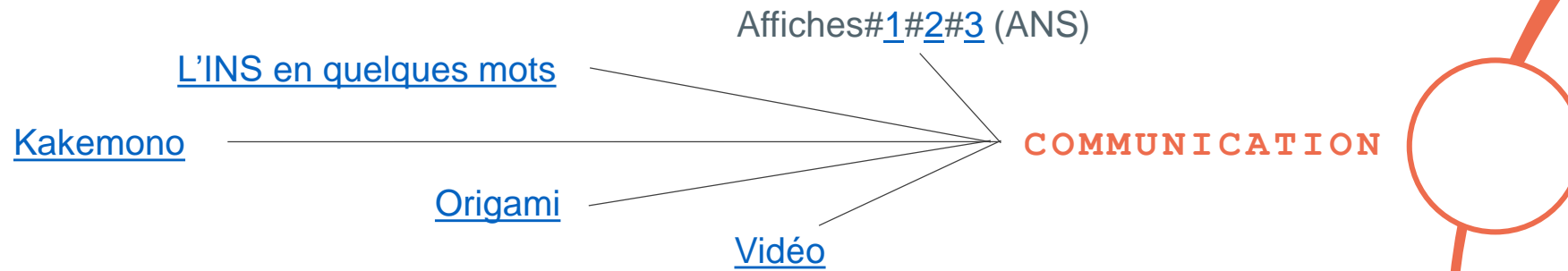
[Procédure d'auto-homologation](#)



CHARTRE

[Modèle de charte identitovigilance \(3RIV\)](#)

Formation et communication



Améliorer le taux de qualification INS

Pour aller plus loin

[Vidéo : 2 heures pour comprendre : le partage des données patient dans le parcours de soins](#)

[Fondamentaux et principes opérationnels d'échange et de partage des données de santé](#)

[Tout savoir sur Mon Espace Santé](#)



Elodie Halluin

RÉFÉRENTE
IDENTITOVIGILANCE/INS/DMP



Loïc Panisse

RÉFÉRENT
IDENTITOVIGILANCE/IN
S

CONTACTEZ-NOUS PAR
MAIL

identitovigilance@esante-occitanie.fr

Prochain webinaire



A l'attention des **établissements privés et à but non lucratif** :

Le mercredi 25 Septembre de 10h à 11h30

A l'attention des **établissements publics** :

Le mercredi 25 Septembre de 11h30 à 13h



Adressez vos demandes HOP'EN 2 à l'équipe du Pôle E-santé & Transformation Numérique de l'ARS Occitanie:

ars-oc-hopen@ars.sante.fr

Merci pour votre attention

